

Noms de rues féminisés : démarches administratives

Plusieurs rues du Chaperon vert ne portaient pas de noms mais des numéros d'avenues, engendrant notamment des difficultés de distribution du courrier par La Poste et de livraison par les transporteurs. Le Conseil municipal réuni le 22 décembre 2023 a délibéré sur des nouveaux noms pour ces avenues et pour revoir la numérotation des bâtiments. Cette décision accompagne la transformation récente du quartier, tout en mettant à l'honneur des figures féminines insuffisamment visibles dans l'espace public. [L'inauguration](#) de ces nouvelles plaques de rues a eu lieu le 16 mars.

Changement d'adresse : les démarches à effectuer

Pour éviter les complications avec l'administration, il est indispensable de lui communiquer sans tarder votre nouvelle adresse ainsi qu'aux organismes privés par lesquels vous êtes concernés. Plusieurs solutions sont à votre disposition. Pour vous guider, retrouvez dans la brochure ci-contre une liste récapitulative des principaux organismes à contacter.

- Si vous avez une connexion Internet, vous pouvez déclarer en ligne votre changement de domicile dans la rubrique Changement d'adresse en ligne du site service-public.fr. Ce service est gratuit et vous permet de communiquer simultanément votre nouvelle adresse postale aux services de l'administration et certains organismes privés. Pour préparer votre démarche, munissez-vous des courriers, attestations ou relevés correspondants à chaque organisme car des identifiants peuvent vous être demandés.
- Si vous n'avez pas d'accès à Internet ou n'êtes pas familiarisés avec les démarches en ligne, vous pouvez les informer par courrier postal accompagné d'un justificatif de domicile. Il vous suffit de compléter vos anciennes coordonnées sur ce modèle de courrier-type mis à disposition.

Fichier

[Modèle courrier changement d'adresse \(.docx - 13.08 Ko\)](#)

Des permanences pour vous accompagner

Des permanences sur rendez-vous seront proposées aux habitant-es du quartier afin de les accompagner dans leurs démarches administratives.

Tous les jeudis du 21 mars au 16 mai, entre 16h et 18h à la salle de quartier du Chaperon vert située désormais rue Anne-Marie Gilger-Trigon (derrière La Poste)

Pour prendre rendez-vous, contactez la mairie par téléphone au 01 47 40 58 58 ou par courriel à [permanence \[dot\] chaperon-vert@ville-gentilly \[dot\] fr](mailto:permanence@chaperon-vert@ville-gentilly.fr)

À télécharger

Fichier

[Dépliant - Votre adresse change \(.pdf - 269.29 Ko\)](#)

Fichier

[Arrêté concernant la 2ème avenue \(.pdf - 398.93 Ko\)](#)

Fichier

[Arrêté concernant la 3ème avenue \(.pdf - 409.11 Ko\)](#)

Fichier

[Approbation de la nouvelle dénomination rues au Chaperon vert \(.pdf - 614.85 Ko\)](#)

Fichier

[Arrêté concernant la 1ère avenue \(.pdf - 352.88 Ko\)](#)

Fichier

[Arrêté nouvelle dénomination et adressage \(.pdf - 1.04 Mo\)](#)

Publié le 11 mars 2024